

# Bulletin apicole n°71



Association pour le  
développement de  
l'apiculture en  
Bourgogne-Franche-Comté

21/12/2020

Semaine 51

## SOMMAIRE

- ❖ Présentation et résultats du projet SURVAPI
- ❖ Résultats de l'enquête en ligne « communication »
- ❖ Compte-rendu sur le tour de rucher de novembre
- ❖ Présentation du projet intercultures mellifères en partenariat avec la FDC25
- ❖ Rappel sur l'utilisation des médicaments contre varroa
- ❖ Date du concours régional des miels

L'année touche à sa fin dans un contexte particulier à bien des égards.

L'automne a été marquée par une forte extension de l'aire d'implantation de *Vespa velutina* sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté. Désormais, il est présent de la plaine au haut du massif jurassien. Les retours de prédatons sur les colonies se sont multipliés, faisant passer *Vespa* d'une préoccupation minime à une source d'inquiétude. Merci de répondre au questionnaire diffusé précédemment. Ce sujet sera abordé en assemblée générale.

Côté lutte contre *Varroa*, vous trouverez en fin de bulletin un rappel règlementaire d'ADA France au réseau des ADAs suite à une rencontre avec l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire, ainsi que la Direction Générale de l'Alimentation.

Vous aurez l'occasion de découvrir une présentation du Projet SURVAPI, les résultats de l'enquête communication, un point sur la journée tour de rucher ainsi que sur le projet d'interculture réalisé en partenariat avec la Fédération départementale des et une brève sur le concours régional des miels.

**L'assemblée générale se tiendra le jeudi 4 mars 2021 en visio-conférence.** Bonnes fêtes de fin d'année.





# SURVAPI : DESCRIPTION DU PROJET, RESULTATS 2019 ET SUITES A DONNER

Ce projet à envergure nationale (Chambre d'agriculture, ADAs, ITSAP) a pour but d'identifier des solutions pour améliorer la cohabitation entre activités de productions végétales et apicoles, dans un cadre de concertation des acteurs des territoires, permettant de développer les relations entre agriculteurs et apiculteurs, sur la base de suivi de terrain.

Ce suivi a pour objectif de mieux connaître les conséquences des pratiques agricoles et apicoles et de développer des pratiques favorables, dans 7 sites différents en France.

En Bourgogne-Franche-Comté, la thématique de travail retenue est :

« Pendant la miellée de colza, quelles sont les dynamiques des colonies et leur exposition face à l'utilisation des produits phytosanitaires dans un secteur de polyculture-élevage ? »

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône, l'ADA BFC a entrepris deux campagnes d'observations en 2019 et 2020 sur le site d'Autoreille (70). Elles ont consisté en un suivi en parallèle des contaminations chez les abeilles (butineuses, pollens, cires), de l'exploitation des ressources disponibles dans l'environnement du rucher, de l'état de santé des colonies et des pratiques d'utilisations des produits phytosanitaires. Elles ont également été l'occasion de réunions de préparation et de concertation entre agriculteurs et apiculteurs.

En cliquant [ICI](#), vous trouverez un **résumé des résultats de 2019**. Les résultats de 2020 sont encore en cours d'analyse, ils vous seront communiqués prochainement.

Suite à ces deux années, l'ensemble des partenaires du projet souhaitent poursuivre ce travail. Les axes envisagés sont :

Hypothèse 1	<ul style="list-style-type: none"><li>- allègement du protocole de suivi des ruches</li><li>- renforcement de la communication des données, des pratiques agricoles et apicoles</li><li>- développement du volet sociologique relatif au relationnel entre les acteurs agricoles et apicoles</li></ul>
Hypothèse 2	<ul style="list-style-type: none"><li>- étude approfondie de l'impact des produits phytos sur le non-retour à la ruche à l'aide d'un dispositif expérimental.</li></ul>

En qualité de membre de l'ADA BFC, vous pouvez également émettre d'autres pistes de travail à étudier en lien avec ces thématiques. Nous restons à votre disposition pour en discuter par mail ou par téléphone.



**SUR**veiller les contaminations du milieu par les produits phytosanitaires via les matrices Apicoles **Pour** améliorer et rédu**I**re leurs utilisations



## Résultats de l'enquête en ligne : « Quelle communication auprès de nos adhérents ? »

Nombreuses sont les informations qui sont diffusées au cours de l'année et selon différents canaux. D'après les statistiques, nos bulletins sont ouverts en moyenne à 62%. On remarque que cette proportion diminue au cours du temps. Les mails hors saison sont ouverts en moyenne à 50,4%. Face à ces données, un état des lieux des modalités de communication a été réalisé, via une enquête en ligne, afin de mieux cerner les attentes de nos adhérents : mail, site internet, réseaux sociaux.

Voici les résultats obtenus :

- ❖ 44,6%, soit 86 personnes, ont ouvert le mail
- ❖ 15,6%, soit 30 personnes, ont répondu au questionnaire
- ❖ 90% des répondants pensent que la fréquence des mails est moyenne, tandis que 10% la pensent élevée. La majorité des personnes (43%) pensent que l'ADA doit envoyer des mails quand cela est nécessaire.
- ❖ Les raisons citées pour lesquelles les mails ne sont pas lus :
  - Manque de temps
  - Sélection de l'information
  - Informations considérées peu utiles et manques d'intérêt
- ❖ 36,7% préfèrent recevoir un mail pour une information au risque de saturer la boîte mail. Et, 63,3% préfèrent un mail pour plusieurs informations au risque d'avoir à lire un long mail.
- ❖ Les informations souhaitées par mail citées par ordre décroissant : informations techniques, informations sanitaires, futurs événements, bilans sur les projets de l'ADA, informations économiques et vulgarisation scientifique.
- ❖ 87% des personnes ont indiqué ne pas consulter le site internet de l'ADA BFC.
- ❖ 33% pensent qu'il est utile de créer une page Facebook afin de communiquer en priorité auprès du grand public sur la filière apicole et les projets de l'ADA BFC.
- ❖ Enfin, 45% pensent qu'il serait utile de créer des groupes WhatsApp entre apiculteurs locaux pour communiquer plus facilement.

Une réunion avec les autres ADA régionales a eu lieu pour échanger sur les moyens de communication de chacun. Cette préoccupation est partagée à travers le réseau des ADAs et il s'avère qu'il est difficile pour tous d'optimiser la communication interne et externe.

Prochainement, l'ADA BFC souhaite créer une page Facebook pour communiquer au grand public sur la filière apicole et les projets de l'association. Grâce aux informations obtenus lors de l'enquête et de la réunion avec les ADAs, nous tenterons d'optimiser notre communication (mail et site internet).



## Compte-rendu de la journée Tour de Rucher : « échanges autour du réchauffement climatique »

Le 12 novembre a eu lieu à Dyo (71) sur l'exploitation de Thimoté Mazille, un tour de rucher afin d'échanger sur le thème du réchauffement climatique. Au total, 11 personnes étaient présentes.



Voici un résumé des échanges :

La diminution des ressources, qu'elles soient agricoles, forestières ou sauvages, due au réchauffement climatique a un fort impact sur le travail de l'apiculteur au cours de l'année. Ce réchauffement influe sur la gestion du nourrissage, la variabilité des ressources et donc des rendements d'une année sur l'autre, les miellées courtes, avancées ou tardives, l'avancée de la préparation de essaims, la gestion du varroa, etc. Les apiculteurs et les abeilles ont de plus en plus de difficultés à s'adapter. Ils souhaitent réaliser plus de travaux en partenariats avec les agriculteurs pour favoriser les haies et les cultures mellifères grâce à plusieurs actions :

- Communiquer auprès des acteurs agricoles
- Mettre en place des pratiques favorables à tous
- Concertation entre acteurs agricoles et apicoles

La ressource en eau a également été évoquée car celle-ci se raréfie et ajoute du travail à l'apiculteur (mise en place d'abreuvoirs et remplissage fréquent en saison).

Les phases de canicules sont de plus en plus fréquentes et longues et les abeilles subissent cette chaleur. Cela incite à des réflexions sur l'implantation des ruchers (à l'ombre des arbres, proximité points d'eau,...) et le développement de nouveaux équipements pour protéger les colonies de la chaleur.

Exemple d'innovations : isolation ruches et hausse de Balbimax®. Plus d'informations disponibles sur le site : <https://www.balbimax.fr/nos-prestations/apiculture/>

**A gauche, le panneau isolant pour plancher**  
**A droite, le toit et le panneau isolant pour toiture**



L'agriculture subie également le changement climatique. M. Vaizand, agriculteur dans le Charolais nous a présenté son exploitation diversifiée qui tend à s'adapter au réchauffement.

Nous avons également réalisé des échanges autour de la gestion de la fausse Teigne. Vous trouverez via ces deux liens des documents de présentation : [phase de développement de la fausse teigne](#) et [moyen de lutte contre la fausse teigne](#).

Relevé des pratiques exposées lors du tour de table :

	Léchage	Bâtiment stockage	Pile	Fermeture des piles	Température	Autre
Apiculteur 1	Oui	Tunnel	Oui	Grille à reine en-dessous et toit au-dessus	17 ou 18°C	Soufrage si besoin
Apiculteur 2	Non	Grange	11 hausses sur plancher Nicot	Chasse abeille en-dessous		
Apiculteur 3	Non, récupération des cadres de pollen pour l'élevage	En montagne à 900m <b>OU</b> en plaine dans container réfrigéré	Oui	Sur palettes filmées avec panneau OSB au-dessus	Container à -30°C	Problème d'aération compensé par le local réfrigéré et par la ventilation d'air frais la nuit.
Apiculteur 4	Oui	Grand hangar aéré	10 ou 16 hausses en quinconces. Les piles ne se touchent pas.	Rien		
Apiculteur 5 & 6	Oui	Hangar ventilé	Pile de 10 hausses	Grille à reine au-dessus et en-dessous		
Apiculteur 7	Oui pendant 2 ou 3j	Hangar fermé	Oui	Grille à reine au-dessus et en-dessous	Stockage des cadres de corps au congélateur puis dans une caisse fermée (un cadre sur 2) ou dans congélateur à l'arrêt.	
Apiculteur 8	Non	Hangar aéré à 900m d'altitude	Oui	Couvre cadre au-dessus et en dessous	Pièce avec puit canadien à 15/20°C.	Installation d'une coupelle de vinaigre blanc au-dessus des piles

Si vous souhaitez lire le compte **rendu complet** cliquez [ICI](#).



## Projet intercultures mellifères – FDC 25



Les chasseurs et les apiculteurs du département du Doubs exercent une activité en lien direct avec leur territoire, et ont pour volonté de préserver les ressources faunistiques et floristiques de leur environnement. Cette nécessité de protéger ce patrimoine fait partie intégrante de l'activité apicole et cynégétique.

Ainsi, apiculteurs et chasseurs, en lien avec les agriculteurs, ont décidé de coopérer ensemble afin de tester l'intérêt d'implantation de couverts intermédiaires CIPAN, pour les abeilles et plus largement pour les insectes dans leur globalité, afin de jeter les bases des réseaux trophiques nécessaire à la préservation de la faune sauvage.

### *Dispositif expérimental*

2 ruchers de 9 ruches équipées de trappes à pollen ont été installés près des parcelles présentant les intercultures d'intérêts mellifères et faunistiques à Germondans et à Amagney.

Chaque rucher a été divisé en 3 lots de 3 ruches pour permettre l'alternance de l'activation des trappes. De plus, sur chaque lot, une ruche dispose d'une balance connectée, afin de récolter des informations sur :

- l'évolution du poids des colonies permettant de mesurer l'intérêt des apports des couverts
- l'évolution du couvain (sonde thermique placée dans la grappe pour évaluer les variations de température).



**Trappe à pollen activée présentant de l'activité à l'automne à Amagney**

Le suivi a débuté dès le début de la floraison des couverts en septembre. Le 1<sup>er</sup> prélèvement de pollen a été réalisé le 18 septembre pour le rucher de Germondans et le 25 septembre pour le rucher d'Amagney. L'activité s'étant réduite dernièrement à cause de la météo, les trappes ont été retirées le 7 décembre.

### Résultats attendus

Les échantillons de pollens recueillis seront pesés, poolés semaine après semaine. Ils feront l'objet d'une analyse pollinique, afin de connaître la fréquentation et l'apport des couverts pour les colonies.

Ces données seront mises en lien avec celles issues des balances et de la météo. Les couverts seront également évalués en matière d'apport de biomasse et un relevé faunistique sera entrepris.

Les données recueillies permettront de quantifier et qualifier l'intérêt des couverts, d'améliorer les mélanges et travailler à l'échelle régionale pour l'implantation des couverts. Elles pourront également servir de base à la concertation lors de futures réunions entre acteurs agricoles et apicoles.

En 2019, ce sont 100 ha de couvert qui ont été implantés dans le cadre du programme de la FDC 25. Le projet se déroule sur 3 ans et la FDC souhaite augmenter les surfaces en intercultures mellifères au cours des années.



Pollens dans un panier prêts à être récolter lors du suivi

## Rappel règlementaire sur l'utilisation de médicaments de lutte contre varroa ne bénéficiant pas d'autorisation de mise sur le marché

**Seul l'usage de médicaments bénéficiant d'AMM est autorisé sur les ruches et uniquement dans le cadre défini par leur AMM.** Par définition, toute substance utilisée pour traiter le varroa est considérée comme un médicament vétérinaire. L'usage de substance active non autorisée, comme précisé dans le règlement européen 2019-2090, peut donc exposer l'apiculteur concerné à de lourdes sanctions.

Ce principe s'applique également au domaine des expérimentations menées par les ADAs sur leur propre rucher ou celui d'apiculteurs. Dans ce cas, l'administration peut demander la mise à mort du cheptel concerné ainsi que la destruction des produits issus des ruches ayant reçu le produit. En cas de non-respect, l'association ainsi que l'éventuel apiculteur ayant participé aux expérimentations s'exposent tous deux à des sanctions pouvant, le cas échéant, aller jusqu'à 150000 euros. Enfin, il y a interdiction de toute communication pouvant être assimilée à de l'incitation à utiliser des médicaments non AMM.

Nous reviendrons sur ce dossier qui mobilise ADA France et le réseau des ADAs ultérieurement.

## Concours régional des miels

Après maintes péripéties, il se déroulera **le 8 janvier 2021** à la Chambre régionale d'agriculture à Besançon.

11 apiculteurs participent, pour 36 miels dans les catégories acacia, sapin, forêt, crémeux, tilleul, pissenlit toutes fleurs, forêt et montagne.